



## « Règlement particulier »



# Du 27ème tournoi international du « FOREZ »

## Les 20 & 21 octobre 2018

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2018-2019 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.
2. Le tournoi est ouvert à tout(e) joueur(euse) titulaire d'une licence compétition validée dans « Poona » à la date limite du tirage au sort du 4 octobre 2018. Il est accessible aux joueurs(euses) classé(e)s « N2-N3-R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12 ».
3. Les joueurs étrangers peuvent participer à notre compétition mais ils devront fournir un justificatif de leur fédération pour participer à cette 27<sup>ème</sup> édition internationale du Forez.
4. Le Juge-Arbitre principal de la compétition sera M. Julien LAMERCERIE du club de Vienne (CBV 38) et ses adjoints, M. Michaël VIAL du club de Genilac (ABG 42) et de M. Laurent SORIA du club de Montbrison (MBC 42) et leurs décisions sont sans appel.
5. Les tableaux proposés sont : simple dame, simple homme ainsi que les doubles mixtes sur la journée du samedi 20 octobre 2018 et les doubles dames et hommes sur la journée du dimanche 21 octobre 2018.
6. Les Minimes 2<sup>ème</sup> années, Cadets et Juniors peuvent jouer dans les tableaux seniors. Les poussins et benjamins quant à eux ne seront pas autorisés à jouer dans le tableau senior.
7. Pour les jeunes, uniquement sur la journée du dimanche pour les catégories poussins, benjamins, minimes et cadets.
8. Pour les joueurs classés « N », les simples pourront se terminer le dimanche afin de ne pas dépasser les 8 matchs par journée.
9. Les tableaux seront composés en regroupant les paires selon la moyenne de leur CPPH ou rang national et non selon leur classement.  
Un minimum de 5 à 8 tableaux par discipline sera créé afin de garantir un niveau cohérent dans chaque tableau.  
Exemple : Une paire R6/R6 possédant respectivement 100 et 110 points et possédant donc une moyenne de  $105 = (100+110) / 2$  points pourra donc se trouver dans la série 4 alors qu'une paire R5/D8 possédant respectivement 130 et 24 points ont une moyenne de  $(130+24) / 2 = 77$  pourra donc se trouver dans la série 5 car leur moyenne cumulé est plus faible.
10. L'inscription est autorisée sur 2 tableaux maximum. Le montant de l'inscription s'élève à 18€ par joueur(euse) pour 1 tableau et 20 € par joueur(euse) pour 2 tableaux. 10 € pour les jeunes en simple sur la journée du dimanche 21 octobre 2018. Le mode d'inscription et de paiement se fera façon individuelle ou via le club du joueur(euse) uniquement par chèque bancaire. dont 2€ par joueur seront reversés à la FFBaD
11. Attention, 3 feuilles maximum par club pour le respect des organisateurs.
12. Les inscriptions seront envoyées par mail dans un premier temps à [mbc42@neuf.fr](mailto:mbc42@neuf.fr) puis par courrier avec son règlement à MBC 42, M. Jean-Philippe RAIOLA 27 rue de l'agriculture 42600 Savigneux
13. AUCUN remboursement ne sera fait après la compétition.
14. Les volants sont à la charge des joueurs(euses). En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle : RSL 3 20€ le tube de 12 volants et RSL CLASSIC 25 € le tube de 12 volants
15. Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage jusqu'aux finales et dans la mesure du possible les finales pourront être arbitrées.
16. Tout(e) joueur(euse) devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.
17. A l'appel de son nom, tout(e) joueur(euse) ne se présentant pas dans un délai de **5 minutes** pourra être disqualifié par les Juges arbitres.
18. Le temps de préparation des joueurs(euses) (tests de volants + échauffement) est de 3 minutes à l'annonce du match par la table de marque.
19. Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision des Juges arbitres. Les matches pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu (voir plus avec l'accord des joueurs(euses) concerné(e)s).
20. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
21. Tout(e) joueur(euse) désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler aux Juges arbitres et à la table de marque.
22. Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase et filins sera déclaré « faute ». Les volants touchant des éléments difficilement visibles comme les filins seront comptés « let » au service et faute au 3<sup>ème</sup> service.
23. Le plateau de Jeu est uniquement réservé aux Juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs(euses) appelé(e)s pour leur match ainsi qu'aux conseillers techniques qui les coachent. Merci de respecter le nombre de 2 conseillers techniques maximum par demi-terrain.
24. Une tenue de badminton conforme au règlement FFBaD est exigée sur les terrains. Le règlement sera affiché dans chaque gymnase.
25. Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite d'inscription est fixée au 2 octobre 2018. Le CPPH (Moyenne) du joueur(euse) ou de la paire sera pris en compte le jour du tirage au sort soit le jeudi 4 octobre 2018.
26. Tout(e) joueur(euse) forfait après le tirage au sort du 4 octobre 2018 devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone ou par mail et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org) ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.
27. En cas de forfait d'un participant, un(e) joueur(euse) de simple peut être remplacé(e) par un(e) joueur(euse) inscrit(e) et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le (la) joueur(euse) défaillant(e) ne peut être remplacé(e) que par un(e) joueur(euse) inscrit(e) au tournoi avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente avec l'accord du joueur(euse) encore en lice. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.
28. Le Montbrison Badminton Club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.
29. Un ou plusieurs photographes arpenteront les 3 gymnases pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi.
30. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.

Le Juge arbitre principal, Julien LAMERCERIE, validé et signé le 22 juin 2018 :

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lamercerie", with a long horizontal stroke extending to the right.

[Le Juge-arbitre adjoint, Michaël VIAL :](#)

A handwritten signature in black ink, appearing to read "VIAL", with several horizontal strokes crossing it.

Le juge arbitre adjoint Laurent Soria

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Soria", with several horizontal strokes crossing it.